



Atelier ONU-ATAF sur le Prix de transfert
Aspects administratifs et développements récents
Ezulwini, Swaziland
4 -8 décembre 2017



Directives pour les exposés des pays

Le séminaire du Swaziland se focalisera en partie sur les aspects du Guide pratique de l'ONU sur le prix de transfert nouvellement ajoutés dans la version 2017. Deux des nouvelles sections les plus importantes ont trait aux cas relatifs aux services intra-groupes et aux actifs incorporels. Nous discuterons également la nouvelle boîte à outils sur les comparables et la comparabilité.

Nous souhaiterions que les pays ayant accepté de faire des exposés de se focaliser sur leur expérience dans ces domaines. Nous voulons que les exposés soient pratiques et représentatifs d'expériences réelles. Les exposés ne devraient pas durer plus de 20 minutes.

Les questions suivantes peuvent être utilisées comme guide dans la préparation des exposés.

1. Quels sont les problèmes de prix de transfert les plus communs auxquels vous êtes confrontés ? Frais de gestion ? Autres paiements de services ? Redevances ? Prix de transfert des biens incorporels ?
2. Nous présumons qu'il est souvent difficile pour votre administration fiscale d'identifier des comparables locaux pouvant être utilisés dans les cas de prix de transfert. Pourriez-vous discuter des approches que vous adoptez lorsque vous n'arrivez pas à identifier des comparables clairs ? La boîte à outils sur les comparables récemment publiée par l'OCDE/ONU/La Banque mondiale/et le FMI vous a-t-elle été utile lorsque vous n'arrivez pas à trouver de produits comparables ?
3. Comment est organisée la fonction de prix de transfert au sein de votre administration fiscale ? Avez-vous des équipes spécifiquement dédiées aux cas de prix de transfert ? Les contrôleurs 'ordinaires' traitent-ils des cas de prix de transfert ? Comment faites-vous face au besoin de spécialisation sectorielles ?
4. Avez-vous une expérience quelconque relative à un cas de prix de transfert impliquant des services intra-groupes que vous pourriez partager avec le groupe ? Quels étaient les services impliqués ? Comment le contribuable a-t-il justifié le montant appliqué aux services ? Quelle approche votre administration fiscale a-t-elle prise dans l'affaire ? Quel était le résultat ?

5. Avez-vous une expérience quelconque relative à un cas de prix de transfert impliquant des actifs incorporels que vous pourriez partager avec le groupe ? Quels étaient les actifs incorporels impliqués ? L'affilié local de votre pays a-t-il effectué des paiements à des membres étrangers du groupe pour des actifs incorporels ? Comment le contribuable a-t-il justifié le paiement de ces actifs incorporels ? Quelle approche votre administration fiscale a-t-elle prise dans l'affaire ? Quel était le résultat de l'affaire ?